

Le technicien paysagiste a pour mission de valoriser un espace naturel en fonction d'un projet d'amélioration du cadre de vie collectif ou privé. C'est en travaillant avec le végétal et tout ce qui peut le mettre en valeur (maçonnerie, système hydraulique, etc.) qu'il propose des solutions d'aménagement.

En bureau d'étude : à l'aide des outils informatiques et de ses connaissances en terme de réglementation, il conçoit un ou plusieurs projets, exécute des plans de coupe, en élévation, et en perspective pour permettre au client de visualiser le projet et d'émettre un choix. Il dessine les plans d'exécution à toutes les étapes de la réalisation pour les chefs de chantier. Il émet des préconisations en terme de matériaux, de végétation et d'équipements. Il peut procéder à des estimations et lancer des appels d'offre pour réaliser un devis.

En aménagements paysagers : il programme et gère les travaux de création et d'entretien des espaces verts au sein d'un service de collectivité ou d'une entreprise de gestion d'équipements immobiliers et de loisirs.

Sur un chantier : Il établit le planning des travaux, gère le chantier aussi bien au niveau des moyens humains que financiers et matériels. Il organise les approvisionnements, surveille les travaux, et propose éventuellement des adaptations en fonction des contraintes rencontrées.

→ Débouchés

Le titulaire du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "Aménagements paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers, d'une collectivité territoriale publique, d'un bureau d'études, d'une structure associative (CAUE, centres d'insertion par l'activité professionnelle, ...) ou d'une entreprise de service à la personne. Il peut également exercer au sein de structures ou d'entreprises ayant un service jardins espaces verts interne (centres de sports, de loisirs et de vacances, gestionnaires d'habitats collectifs, très grandes entreprises, universités, hôpitaux, ...). Les préoccupations écologiques mais aussi l'implication des pouvoirs publics dans la préservation du patrimoine amènent les collectivités à accompagner leurs projets urbains d'un travail sur le paysage. C'est pourquoi ce secteur est en plein développement depuis plusieurs années et les candidatures aux formations de l'aménagement sont nombreuses.

Métiers accessibles :

- Concepteur de paysages
- Conducteur de travaux paysagers - Adjoint technique espaces verts

→ Accès à la formation

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac techno STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires
- Bac pro Travaux paysagers.

Ceci est la liste des principaux diplômes admis. Les titulaires de Bac Pro qui ont une mention bien ou très bien au bac sont admis de droit dans les BTS correspondant à leur spécialité s'ils remplissent les conditions de candidature.

→ Programme

Matières	Horaires (1)
Lettres modernes	1h
Histoire-Géographie	0h15
Langue vivante	2h
Education socioculturelle	1h45
Education physique et sportive	1h30
Documentation	0h30
Biologie-Ecologie	1h30
Mathématiques	1h15
TIM	1h
SESG/Gestion entreprise	3h
STA/Productions végétales	0h45
STAE/Aménagement paysager	8h15
Sciences techno. Equipement/Agroéquipement	1h15
Module initiative local (MIL)	3h

(1) Horaire hebdomadaire

L'examen comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences.

L'organisation des épreuves prend en compte les modalités particulières de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF)

E1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui : Saisir les enjeux de la réalité socio-économique, Se situer dans des questions sociétales, Argumenter un point de vue dans un débat de société.

Finalités : L'enseignement doit permettre d'approcher la complexité du monde d'aujourd'hui et de comprendre les évolutions de la société par l'exercice d'un esprit vigilant et critique. L'appropriation d'une culture, notamment socio-économique, en lien avec des questions sociétales et des controverses relatives aux domaines professionnels ou non, vise à faire repérer les valeurs en jeu, à questionner les références acquises et à confronter les opinions pour en faire émerger les complémentarités et les divergences. La formation au jugement éclairé doit conduire à construire et défendre une prise de position argumentée dans une langue claire, précise et nuancée, en particulier à l'écrit.

E2 : Construire son projet personnel et professionnel : S'engager dans un mode de vie actif et solidaire, S'insérer dans un environnement professionnel, s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers, Conduire un projet

Finalités : Cet enseignement vise à développer l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation, la prise en compte de l'autre et du contexte, en privilégiant une approche collaborative. Il s'agit d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet qui s'inscrit dans la durée, dans une perspective d'insertion sociale, professionnelle et d'épanouissement.

E3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés : Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public, Communiquer en langue étrangère, Communiquer avec des moyens adaptés

Finalités : Cet enseignement a pour but de développer des compétences dans le champ de la communication, en français et en langue étrangère, avec une visée à la fois sociale et professionnelle. Il contribue à approfondir une culture informationnelle afin d'avoir un regard critique sur la compréhension de l'information et de ses nouveaux acteurs compte tenu de l'évolution des technologies numériques. Il s'agit de savoir construire et cibler des messages en utilisant différents langages. La communication orale est fondamentale. En langue étrangère, en particulier, l'accent est mis sur les compétences favorisant l'employabilité, dans un contexte de mobilité accrue, (à l'international notamment), de poursuite d'études et de formation tout au long de la vie.

E4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager : Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers, Gérer des équipes au travail, Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations.

Finalités : Cet enseignement répond au champ de compétences Organisation du travail et encadrement d'équipes dont la finalité est d'assurer l'efficacité du travail et l'implication des équipes dans le respect des normes et de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Ce module correspond aux situations professionnelles d'encadrement d'équipes dans un but de réalisation d'un chantier. On attend du technicien supérieur en Aménagements Paysagers qu'il optimise l'activité de l'équipe par un management responsable, dans le respect de la réglementation en mobilisant efficacement les ressources nécessaires au chantier.

E5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique : Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions, Conduire les opérations de

mise en place de la végétation, Piloter les opérations de gestion de la végétation.

Finalités : Cet enseignement répond au champ de compétences Gestion et mise en place de la végétation dont la finalité est de développer les aménagements environnementaux et les services rendus pour les utilisateurs grâce à la végétation dans un contexte de transition écologique.

Cet enseignement vise à développer chez l'apprenant les capacités à conduire des opérations de mise en place de la végétation et à piloter des opérations de gestion de la végétation en s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic d'un espace dont l'échelle est variable. Le diagnostic s'inscrit dans un contexte spécifique et répond à des attentes plus ou moins formalisées dans une commande.

Cet enseignement permet à l'apprenant de s'approprier les outils, les méthodes et les notions scientifiques et techniques nécessaires à la réalisation d'un diagnostic avant interventions puis de conduire des travaux de végétalisation et de gestion de la végétation. Cet enseignement est ouvert aux nouvelles technologies, en particulier à la robotique et à la digitalisation.

E6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers : Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux, Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux, Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements.

Finalités : Cet enseignement répond au champ de compétences Mise en place et maintenance d'ouvrages paysagers dont la finalité est d'installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique.

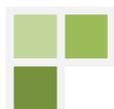
Une attention particulière est portée à l'organisation du travail et à la mise en œuvre des équipements en sécurité. L'enseignement doit permettre aux apprenants d'organiser, coordonner et contrôler les étapes du chantier. L'apprenant se destine à occuper un poste de chef d'équipe ou chef de chantier et, à ce titre, il doit être en capacité d'encadrer des ouvriers hautement qualifiés dans la mise en place et la maintenance d'ouvrages paysagers.

E7 : Assurer la gestion technico-économique de chantiers : Déterminer le coût d'un projet dans son environnement, Assurer le suivi technico-économique d'un chantier, Gérer un aléa.

Finalités : Cet enseignement répond au champ de compétences Gestion et suivi de chantiers dont la finalité est de permettre la réalisation technique et économique du projet dans le respect des délais et de l'enveloppe budgétaire. L'enseignement de ce module vise à préparer le technicien supérieur à assumer la responsabilité du chiffrage et du suivi technico-économique d'un chantier, voire de plusieurs chantiers, jusqu'à la livraison et la facturation.

E8 : Elaborer un projet d'aménagement paysager : Analyser le site à aménager dans son contexte, au regard d'une commande, Concevoir un projet d'aménagement paysager, Présenter un projet d'aménagement paysager.

Finalités : Cet enseignement répond au champ de compétence Création d'aménagements paysagers dont la finalité est de concevoir et de présenter un projet d'aménagement paysager multifonctionnel adapté à la demande du commanditaire et à son environnement dans un contexte de transition écologique.



Cet enseignement pluridisciplinaire vise à mettre en situation les apprenants afin de développer leurs qualités d'analyse, de synthèse, de conception, de projection et de communication au cours du processus d'élaboration d'un projet d'aménagement paysager. Cet enseignement doit être conduit selon une approche systémique adossée à une commande. Selon les situations, les apprenants sont amenés à travailler sur une partie d'un projet complexe ou sur un projet de dimension plus modeste qui peut être issu d'une commande formulée en langage commun. L'enseignement vise à ce que le titulaire du BTSA soit en capacité de proposer un projet et d'assurer la production des documents nécessaires à sa présentation et à sa réalisation.

Domaine professionnel compétences

Organisation du travail et encadrement d'équipes :

Planification des activités et de la logistique des chantiers, Mise en œuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur, Management d'équipes.

Gestion et mise en place de la végétation : Implantation et mise en place de la végétation à l'aide de documents techniques, Prescription de modalités de gestion de la végétation, Réalisation et suivi des travaux de gestion de la végétation, Automatisation et pilotage à distance de la gestion de la végétation.

Mise en place et maintenance d'ouvrages paysagers :

Modelage d'un terrain, Implantation et mise en place d'un ouvrage paysager, Prescription de modalités de maintenance d'un ouvrage paysager, Réalisation et suivi des travaux de maintenance d'un ouvrage paysager.

Gestion et suivi de chantiers : Chiffrage d'un projet, Suivi technico-économique d'un chantier, Gestion du parc matériel, des stocks et des approvisionnements, Gestion d'aléas.

Création d'aménagements paysagers : Analyse de la commande, du site et de son environnement, Proposition d'un aménagement paysager, Réalisation de supports de communication et de documents techniques, Présentation d'un projet à un commanditaire ou à des usagers.

Descriptif des matières

Ouverture sur le monde, information, expression et communication : organisation économique, sociale et juridique, techniques d'expression, de communication, d'animation, de documentation, langue vivante.

Traitement des données et informatique : mathématiques appliquées, statistiques, informatique.

Enseignements scientifiques et techniques : le végétal dans son environnement, techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement, le projet d'aménagement paysager et le plan de gestion paysagère d'un espace, travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers, planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers, pratiques plastiques et communications appliquées à un aménagement paysager.

Module d'initiative locale (MIL) : Mis en place par les équipes pédagogiques, le MIL dépend des opportunités locales. Il peut être orienté vers des activités historiques, linguistiques ou géographiques ; l'étude d'une production locale ; l'initiation à des techniques particulières ; l'expression artistique ou encore une étude technico-économique. Un voyage d'étude peut s'inscrire en partie dans ce module.

Stages

12 à 16 semaines de stages, dont 10 pendant l'année scolaire, complètent la formation des étudiants de lycée agricole.

Poursuites d'études

Bien que le BTSA soit conçu pour entrer sur le marché du travail, il peut donner lieu à poursuite d'études en :

- **second BTSA** en un an.
- **Certificat de spécialisation agricole (CSA)**, par exemple
 - CSA Constructions paysagères,
 - CSA Responsable technico-commercial en agrofournitures ou agroéquipements
 - CSA Collaborateur du concepteur paysagiste
 - CSA Gestion des arbres d'ornement.
- **Licence professionnelle**
 - Agronomie spécialité agriculture et développement durable
 - Agronomie spécialité commerce en agroéquipement, agriculture de conservation des sols
 - Aménagement du paysage spécialité conduite de chantiers en aménagement paysager (Lille III);
 - Aménagement du paysage spécialité conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux (Nantes)
 - aménagement du paysage spécialité gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé (Dijon);
 - Aménagement du paysage spécialité aménagements paysagers (Rennes, Angers)
- **Classe préparatoire à l'entrée en licence** post BTSA-BTS-DUT à Rouillé (86) ou Castanet-Tolosan (31) ;
- **Classe préparatoire scientifique** post BTS-BTSA-DUT au lycée agricole du Paraquet, Cottenchy (80). Elle prépare aux concours C - ENSA et concours C ENITA permettant d'intégrer des écoles d'ingénieurs comme les écoles AgroParisTech et les ENITA.
- **Ecoles d'ingénieurs**, par exemple
 - Institut polytechnique La Salle à Beauvais. Après examen du dossier et entretien : entrée en 2^{ème} année pour les titulaires diplômés d'un BTSA ou en 5^{ème} année pour ceux qui peuvent également justifier de trois années d'expérience professionnelle.
 - diplôme de paysagiste (sur concours) : Ecole nationale supérieure du paysage de Marseille ou de Versailles; Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille ou de Bordeaux.
 - diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois (entrée en 3^e année sur concours). Durée des études : 3 ans.
 - diplôme de l'école supérieure d'architecture des jardins (ESAJ) à Paris - (entrée en 2^e année sur entretien). Durée des études : 4 ans.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables, consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

Aveyron (12)

L.P.A.H de Rignac (Privé) /

Gard (30)

Lycée agricole Marie Durand - Rodilhan (Public) /

CFA DU GARD ANN LEGTA MARIE DURAND - Rodilhan (Public) **A**

Haute-Garonne (31)

CFAAH Toulouse Auzeville - Castanet-Tolosan (Public) **A**

Hérault (34)

CFA DE L'HERAULT Site de Montpellier (Public) **A**

Lycée Privé Agricole Vallée de l'Hérault - Gignac (Privé) /

Hautes-Pyrénées (65)

UFA de Tarbes Adriana (Public) **A**

Pyrénées-Orientales (66)

CFA DES PYRENEES ORIENTALES LEGTA F G LORCA - Rivesaltes (Public) **A**

Tarn (81)

L.E.G.T.A. Albi - Fonlabour (Public) /

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

Pour en savoir plus

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Ens. supérieur et recherche
- www.portea.fr.
- www.ecologie.gouv.fr
- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/> les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).